

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

3 OCTOBRE 2016

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 3 octobre 2016 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Est absent : Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - a. Séance ordinaire du 6 septembre 2016
4. Acceptation des dépenses
5. TECQ 2014-2018 – Programmation de travaux révisée
6. Refinancement du règlement d'emprunt # 178 (186) – Réservoir Mont-Louis
7. Passerelle Gros-Morne – Octroi du contrat de construction
8. Règlement de modification de la limite de vitesse dans le secteur scolaire de la Rue de l'Église – Secteur Mont-Louis / Avis de motion
9. Pluies abondantes du 14 juin 2016 – Rivière Gros-Morne / Mandat d'ingénierie ARPO Groupe-Conseil
10. MDDELCC – Travaux en milieux hydriques / Empierrement sur la section Nord de la Rivière Gros-Morne (rue Désiré) Mandat ingénieur
11. Chemin du Portage – Acquisition d'une bande de 1 mètres pour reconstruction du mur de soutènement
12. 6^e Rue Ouest – Acquisition d'une parcelle de terrain – Courbe à 90 degrés
13. Fonds de Développement local – Acceptation du rapport final «La machine à truc»
14. Programme FAIR – Rapport final
15. L'Arsenal – Achat de vêtements de protection incendie (6 bunkers)
16. Camionnette F350 – Demande de soumissions – Crédit-bail
17. Maire suppléant – Nomination
18. Demandes diverses
 - a. Correspondance du Ministre des Transports – Marc Garneau
 - b. CDSMML – Nouvelle demande d'appui «Port de refuge et pêche sportive»
19. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
20. Période de questions
21. Levée de la session

154-10-2016 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
Appuyé de Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.
Proposition adoptée.

155-10-2016 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :

- ✓ Séance ordinaire du 6 septembre 2016

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyé de Marc Boucher,

Il est résolu que le procès-verbal du 6 septembre 2016 soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

156-10-2016 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	62 174.58 \$
Comptes payés, pour un total général de	7 703.10 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	54 647.36 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

157-10-2016 TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE

Considérant que dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, il est requis de présenter une programmation de travaux révisée au 30 septembre de chaque année ;

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyé de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017.

Proposition adoptée

**158-10-2016 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 178 (186)
RÉSERVOIR MONT-LOUIS**

Considérant que la date d'échéance du financement du règlement d'emprunt # 178 (186) est le 11 octobre 2016 ;

Considérant que le solde à refinancer pour une période de 5 ans est de 49 300 \$;

Considérant que la Caisse Desjardins Mer & Montagnes a déposé une soumission de financement pour le renouvellement de l'emprunt aux conditions suivantes :

- Refinancement d'un emprunt de 49 300 \$
- Amortissement sur 5 ans
- Intérêts calculés et payables semestriellement

Tableau des versements annuel en capital :

- 9 200 \$ remboursable le 11 octobre 2017
- 9 500 \$ remboursable le 11 octobre 2018
- 9 900 \$ remboursable le 11 octobre 2019
- 10 200 \$ remboursable le 11 octobre 2020
- 10 500 \$ remboursable le 11 octobre 2021

Taux d'intérêt : Terme de 5 ans fixe de 4,01%

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le renouvellement du solde d'emprunt de 49 300 \$ pour un terme de 5 ans au taux de 4,01 % auprès de la Caisse Desjardins Mer & Montagnes.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif au présent renouvellement.

Proposition adoptée.

159-10-2016 PASSERELLE GROS-MORNE – OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

Considérant que la date de clôture de l'appel d'offres #157100691 – Reconstruction d'une passerelle pour piétons au-dessus de la Rivière Gros-Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, secteur de Saint-Antoine-de-Gros-Morne était le 29 septembre 2016 à 10 heures.

Considérant que huit (8) soumissions ont été déposées (\$ taxes en sus):

Constructions P.P. Gagnon inc.	76 290.06 \$
9185-1444 Québec inc./ Excavation D.L.	98 186.00 \$
Construction R.J. Bérubé inc.	107 800.00 \$
Les Ponts de l'Estuaires inc.	110 850.00 \$
Lafontaine Leclerc inc.	169 900.00 \$
Construction CEG inc.	184 400.00 \$
Expertise C4 inc.	194 444.00 \$
Les Constructions Hydrospec inc.	284 700.00 \$

Considérant qu'à la lecture du résultat de l'analyse des soumissions préparé par Jean-François Landry, ing., Stantec Experts-Conseils Itée, il appert que l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises a été omis par le plus bas soumissionnaire;

Considérant qu'après vérification auprès du Service d'assistance juridique de la MMQ, le rejet de l'offre du plus bas soumissionnaire irait à l'encontre de l'intérêt public puisque le manquement ne va pas à l'encontre d'une condition de fond énoncée par les documents d'appel d'offres et, de plus, est sans effet sur le prix;

Considérant que le document a été déposé à l'administration municipale après qu'une demande de régularisation ait été adressée au soumissionnaire;

En conséquence,
Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat de construction de la Passerelle au-dessus de la Rivière Gros-Morne à Constructions P.P. Gagnon inc. pour la somme de 87 714.49 \$, taxes incluses. Le document d'appel d'offres tient lieu de contrat liant les Parties.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution à même le surplus non affecté pour la partie non remboursable au dossier 5336 du MSP.

Proposition adoptée.

160-10-2016 RÈGLEMENT DE MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE DANS LE SECTEUR SCOLAIRE DE LA RUE DE L'ÉGLISE – SECTEUR MONT-LOUIS / AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Renaud Robinson qu'un règlement concernant les limites de vitesse sur la rue de l'Église – Secteur Mont-Louis sera présenté lors d'une session subséquente. Le règlement a pour but de réduire la vitesse à 30 km entre la route 132 et les # civiques 23 et 25, rue de l'Église.

161-10-2016 PLUIES ABONDANTES DU 14 JUIN 2016 – RIVIÈRE GROS-MORNE / MANDAT D'INGÉNIEURIE ARPO GROUPE-CONSEIL

Considérant que la Firme ARPO Groupe-Conseil a présenté un budget d'honoraires pour la réalisation d'un empièrrement de protection sur le coté Nord de la Rivière Gros-Morne (derrière la rue Désiré) le 16 septembre 2016;

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique a accepté l'offre de services tel que présenté et déclare que les frais seront admissibles dans le dossier d'aide financière du sinistre du 14 juin 2016;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le mandat d'ingénierie à la Firme ARPO Groupe-conseil inc. pour la somme de 16 270 \$, taxes en sus.

La participation financière de la Municipalité est évaluée à 25 % des coûts. La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la présente dépense à même le surplus cumulé.

Proposition adoptée.

162-10-2016 MDDELCC – TRAVAUX EN MILIEUX HYDRIQUES / EMPIÈRREMENT SUR LA SECTION NORD DE LA RIVIÈRE GROS-MORNE (RUE DÉSIÉ) MANDAT INGÉNIEUR

Considérant la résolution 161-10-2016 mandatant la Firme ARPO Groupe-Conseil pour la préparation des plans et devis d'un empièrrement de protection sur la rivière Gros-Morne ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate Annie-Claude Arsenault, ingénieure pour la firme ARPO Groupe-Conseil afin de déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC ou toutes autres instances concernées pour la réalisation d'un empièrrement sur la section Nord de la Rivière Gros-Morne (secteur rue Désiré).

Proposition adoptée.

163-10-2016 6^E RUE OUEST – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – RÉGULARISATION D'UNE COURBE À 90 DEGRÉS

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Paul-Émile Roussy & Nicole Couture, afin de régulariser l'assiette de la 6^e Rue Ouest ;

Considérant qu'une description technique a été préparée par l'arpenteur Christian L'Italien sur une partie du lot 129-1-4, Seigneurie Mont-Louis ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis :

- Autorise l'acquisition d'une parcelle de terrain de Paul-Émile Roussy et Nicole Couture afin de régulariser l'assiette de la 6^e Rue Ouest pour le montant symbolique de 1 \$;
- Mandate Me Cécile Lacasse, notaire afin de préparer le dossier d'achat de propriété et autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à l'achat et l'enregistrement au registre foncier;

Proposition adoptée.

164-10-2016 FONDS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – ACCEPTATION DU RAPPORT FINAL «LA MACHINE À TRUC»

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte le rapport final déposé par l'organisme La Machine à truc dans le cadre du Fonds de Développement local et autorise le versement du solde de subvention tel qu'établi

Proposition adoptée.

165-10-2016 PROGRAMME FAIR – RAPPORT FINAL

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est admissible à une aide financière dans le cadre du programme FAIR – Volet IV pour réaliser des travaux d'entretien, développement d'infrastructures de surfaces liés aux secteurs récréotouristiques et de loisirs ;

Considérant que les travaux se sont déroulés entre le 7 juin et le 9 septembre 2016 et ont permis l'embauche d'un journalier-manœuvre.

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le rapport financier des travaux 2016-2017 pour une somme totale de 11 145.10 \$.

Proposition adoptée.

166-10-2016 CMP MAYER INC/L'ARSENAL – ACHAT DE VÊTEMENTS DE PROTECTION INCENDIE (6 BUNKERS)

Considérant que Carol Dugas, chef pompier a demandé des soumissions auprès de 2 fournisseurs pour procéder à l'achat de 6 habits de protection incendie.

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher
Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine la décision du chef pompier et autorise l'achat de 6 habits de protection incendie de l'entreprise CMP Mayer inc. pour une somme totale de 10 274.10 \$ (tx nettes).

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles au poste 02 22000650.

Proposition adoptée.

167-10-2016 CAMIONNETTE F350 – DEMANDE DE SOUMISSIONS – CRÉDIT-BAIL

Considérant qu'il est requis de remplacer la camionnette Ford F-350 avec équipement à neige datant de 2008;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis présente un appel d'offres sur le SEAO pour l'acquisition d'une camionnette GMC Sierra 2500 HD avec équipement de déneigement ayant les caractéristiques minimales suivantes :

Moteur V8 turbo diesel
Transmission automatique
Cabine double 4 RM – caisse standard
Équipement de remorquage
Financement par Crédit-Bail sur 5 ans

Proposition adoptée.

168-10-2016 MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION

Considérant qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les conseillers suivants soient nommés maires suppléants pour une période de 6 mois chacun :

1^{er} Novembre 2016 au 30 avril 2017 Renaud Robinson
1^e mai 2017 au 31 octobre 2017 Mario Lévesque

Proposition adoptée.

169-10-2016 QUAI EST DE MONT-LOUIS – APPUI AU PROJET DE PHASE II DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

Considérant que la Corporation de Développement St-Maxime-du-Mont-Louis propose de faire valoir un projet de phase II nécessitant l'ajout d'un bras de protection perpendiculairement au projet retenu d'enrochement du Quai Est par Transport Canada ;

Considérant que des infrastructures touristiques de quai de pêche et de quai de plaisanciers entraînent une rétention importante et des retombées socio-économiques d'envergure pour le milieu ;

En conséquence,
Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé par Diane Dupuis,
Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie la Corporation de Développement Saint-Maxime-du-Mont-Louis dans sa démarche de faire valoir ce projet de phase II auprès de Transport Canada.

Le maire demande le vote.
Pour 5 – Contre 1.
Le maire enregistre sa dissidence à cette résolution.
Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

170-10-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.